



## Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives

### SAISON 2021/2022

#### PROCES-VERBAL N° 7

---

Réunion du mardi 31 août 2021

---

### 1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

#### 1.1. Classements initiaux

#### 1.2. Confirmations de niveau de classement

##### **PARIS – STADE JULES NOEL – NNI 75 114 03 01**

Reprise de dossier.

Cette installation sportive était retirée du classement.

Installation visitée par M. DJELLAL, membre de la C.R.T.I.S., le 28/05/2021 puis le 01/09/2021 pour effectuer une contre-visite suite à la réalisation de travaux sur la moquette synthétique.

La C.R.T.I.S. constate que les travaux demandés ont été réalisés et que l'aire de jeu ne présente plus de zones dangereuses pour la pratique du football.

**Par conséquent, la C.R.T.I.S. lève l'interdiction d'utilisation de cette installation sportive et autorise les compétitions à s'y dérouler.**

La C.R.T.I.S. reprend connaissance de la demande de classement signée par le propriétaire le 28/05/2021 et des documents transmis :

- Plan de situation ;
- Plan du terrain ;
- Plan côté des vestiaires ;
- A.A.C.;
- P.V. de la C.D.S.
- Tests in situ du 21/10/2020.
- Rapports de visite des 28/05/2021 et 01/09/2021

**Au regard des éléments transmis la C.R.T.I.S. propose de classer ce terrain en niveau T6 SYN jusqu'au 03/09/2031.**

Proposition de classement transmise à la F.F.F. pour décision finale.

**COLOMBES – STADE LUCIEN CHOINE – NNI 92 025 01 02**

Courriel du RACING CLUB DE FRANCE.

Au vu des éléments fournis, la C.R.T.I.S. donne un avis favorable pour la poursuite des rencontres régionales et nationales (la distance de la zone de sécurité entre la ligne de touche et le 1<sup>er</sup> obstacle étant observée).

**1.3. Changements de niveau de classement****JOUY EN JOSAS – STADE JEAN PIERRE RENAUD N°1 – NNI 78 322 01 01**

Cette installation sportive était classée en Niveau T5 jusqu'au 05/05/2025.

Installation visitée par M. VESQUES, membre de la C.R.T.I.S., le 01/09/2021.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement en Niveau T5 SYN signée par le propriétaire le 01/09/2021 et des documents transmis :

- Plan du terrain
- Plan côté des vestiaires
- Test in-situ
- Rapport de visite du 12/07/2021
- AOP

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose de classer ce terrain en niveau T5 SYN jusqu'au 03/09/2031.**

Proposition de classement transmise à la F.F.F. pour décision finale.

**2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES****2.1 – Eclairage régional (EFOOT A11 et E5)****2.2 – Eclairages fédéraux (E4 – E3 – E2 –E1)****3. AVIS PREALABLES TERRAIN ET ECLAIRAGE****FONTENAY EN PARISIS – STADE DES TOURNELLES N°1 – NNI 95 241 01 01**

Cette installation sportive est classée en Niveau 6 jusqu'au 09/05/2027.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande d'avis préalable pour un projet de mise en place d'un gazon synthétique, ainsi que des documents transmis :

- Demande d'avis préalable signée du propriétaire ;
- Plan du terrain ;
- Plan des vestiaires ;

**La C.R.T.I.S. émet un avis préalable favorable pour un niveau T6 SYN Minimum.**

**FONTENAY EN PARISIS – STADE DES TOURNELLES N°1 – NNI 95 241 01 01**

L'éclairage de cette installation n'avait jamais été classé.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande d'avis préalable pour l'installation d'un éclairage, ainsi que des documents transmis :

- Demande d'avis préalable signée du propriétaire ;
- Plan du terrain ;
- Etude d'éclairement ;

Au regard des éléments transmis :

- Eclairement moyen horizontal : 175 Lux
- Facteur d'uniformité : 0.78.
- Rapport Emini/Emaxi : 0.65.

**La C.R.T.I.S. émet un avis préalable favorable pour un Niveau E6.**

**MANTES LA VILLE – STADE DU MOULIN DES RADES N°1 – NNI 78 362 03 01**

Cette installation sportive était classée en Niveau T6 jusqu'au 26/07/2021.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande d'avis préalable pour un projet de mise en place d'un gazon synthétique, ainsi que des documents transmis :

- Demande d'avis préalable signée du propriétaire ;
- Plan du terrain ;
- Plan des vestiaires ;

**La C.R.T.I.S. émet un avis préalable favorable pour un niveau T4 SYN.**

**MANTES LA VILLE – STADE DU MOULIN DES RADES N°1 – NNI 78 362 03 01**

L'éclairage de cette installation n'avait jamais été classé.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande d'avis préalable pour l'installation d'un éclairage, ainsi que des documents transmis :

- Demande d'avis préalable signée du propriétaire ;
- Plan du terrain ;
- Etude d'éclairage ;

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 288 Lux
- Facteur d'uniformité : 0.82.
- Rapport Emini/Emaxi : 0.61.

**La C.R.T.I.S. émet un avis préalable favorable pour un Niveau E5.**

**BOISSY SOUS ST YON – STADE ALBERT BATTEUX N°1 – NNI 91 085 01 01**

L'éclairage de cette installation n'avait jamais été classé.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande d'avis préalable pour l'installation d'un éclairage, ainsi que des documents transmis :

- Demande d'avis préalable signée du propriétaire ;
- Plan du terrain ;
- Etude d'éclairage ;

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 272 Lux
- Facteur d'uniformité : 0.77.
- Rapport Emini/Emaxi : 0.54.

**La C.R.T.I.S. émet un avis préalable favorable pour un Niveau E5.**